



**MAIRIE
DE
TRÉGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Anita JOULAIN

- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 5 novembre 2014

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

**ADMISSIONS
EN NON VALEUR**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'admission de sommes irrécouvrables au budget de la ville pour un montant total de 938,85 €. Cette somme concerne cinq redevables.

Le Maire certifie sous sa responsabilité : Ministère de l'Intérieur

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat a été informé qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur au budget de la ville.

Reception par le préfet : 18/11/2014
Publication : 18/11/2014

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 novembre 2014
LE MAIRE
Olivier BELLEC


